

LE PIAF



N°3 - avril 2006

Pour une Information Alternative, Forcément !

[International]

P2 - Le Venezuela rachète la dette de l'Argentine

P3 - Parcs nationaux américains : à vendre

[Services publics]

P4 - Les télécommunications : bien « entendu » publiques ?

P5 - L'État de la recherche aux USA

[Europe où vas-tu ?]

P6 - Bolkestein encore enterré vivant

P7 - Chômage : l'illusion du modèle anglais

[Environnement]

P8 - Pourquoi manger toujours la même tomate ?

[Décroissance]

P9 - Le Bonheur National Brut : mesure du progrès véritable ?

[À travers les médias]

P10 - Radios associatives en danger

[Politique & Société]

P11 - Festival « Images Mouvementées »

[À travers les médias]

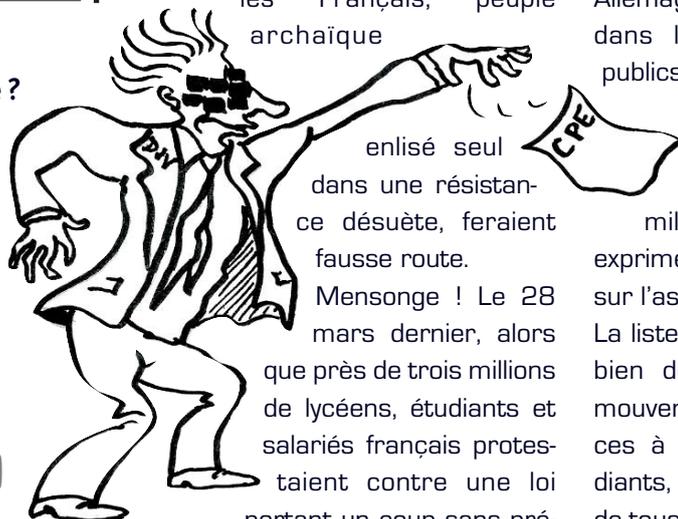
P12 - Sondomanie

[Agenda]

« Vous, les français, êtes décidément toujours un peu à part. Vous vous révoltez quand partout on essaye de s'adapter au modèle libéral ». Josep Borell, président [« socialiste »] du Parlement européen, cité dans LeMonde.fr, le 31/03/06.



Ce discours démobilisateur, tenu par la plupart des journalistes et hommes politiques nationaux ou européens, aura tourné en boucle tout au long de la crise déclenchée par le Contrat Première Embauche. Le cliché du village gaulois isolé, où l'on ne fait rien comme tout le monde, nous avait déjà été servi en 2005, lors de la victoire du « Non » au référendum sur la Constitution européenne. Pourtant, quelques jours plus tard, les citoyens néerlandais refusaient à leur tour ce Traité destiné à consolider les réformes libérales en cours depuis vingt ans. Mais rien n'y fait : les Français, peuple archaïque



enlisé seul dans une résistance désuète, feraient fausse route. Mensonge ! Le 28 mars dernier, alors que près de trois millions de lycéens, étudiants et salariés français protestaient contre une loi portant un coup sans pré-

cedent au droit du travail, 1,5 million de fonctionnaires anglais descendaient dans la rue pour défendre leurs retraites. Un peu plus tôt, le 22 mars, la Grèce était paralysée par une grève générale des secteurs public et privé en faveur du maintien du droit du travail et des acquis sociaux. Quelques mois auparavant, en octobre 2005, deux grandes grèves générales avaient encore mobilisé les Belges contre les réformes de la protection sociale, suivies en novembre de nombreuses grèves multisectorielles (du jamais vu depuis douze ans). Souvenons-nous aussi, en Allemagne, des importantes grèves dans l'industrie et les services publics en mars dernier, et surtout des « manifestations du lundi » au cours desquelles, en 2004, des centaines de milliers d'Allemands s'étaient exprimés contre la loi « Hartz IV » sur l'assurance chômage... La liste est longue, et atteste bel et bien de l'existence d'un profond mouvement de lutttes et de résistances à l'échelle internationale. Étudiants, salariés, chômeurs, exploités de tous genres et de tous pays, unissez-vous ! ■

Floutons qui nous floue !



Le Venezuela rachète la dette de l'Argentine

Le 3 janvier 2006, l'Argentine a entièrement remboursé sa dette de 9,8 milliards de dollars au Fonds Monétaire International (FMI) avec 2 ans d'avance, épargnant ainsi 2 milliards d'intérêts. Plus important, ce pays n'aura plus à se soumettre aux exigences liées au prêt.

Après l'effondrement de son économie en 2001, l'Argentine a connu une reprise insuffisante pour un tel déboursement. Alors d'où sont venus ces fonds ?

Pour rembourser sa dette, et pour d'autres raisons budgétaires, l'Argentine avait émis en 2005 des bons gouvernementaux de sept ans. Alors que les 2 plus importantes banques internationales de la région refusaient l'offre, le gouvernement vénézuélien d'Hugo Chavez a acheté pour 2,5 milliards de dollars de ces bons. L'achat vénézuélien a encouragé d'autres investisseurs à les suivre, ce qui a permis au président argentin Nestor Kirchner ce remboursement anticipé.

Les prêts du FMI étaient conditionnés à la mise en place de mesures politiques austères, comme la privatisation des entreprises publiques et le démantèlement du code du travail. Le Venezuela, en revanche, n'a pas exigé de changements de politique en échange de son rachat d'une partie de la dette argentine. Chavez expose clairement ses motivations : « nous voulons promouvoir l'intégration régionale et aider à libérer l'Amérique Latine de l'influence américaine ».

Au cours des négociations, Chavez a prôné l'institutionnalisation de cet « accord entre amis ». Le 19 janvier, il a proposé à Kirchner et au président brésilien Ignacio Lula da Silva que les 3 pays combinent la moi-

tié de leurs réserves pour créer une institution de prêt régionale qui entrerait en concurrence directe avec le FMI. Cette institution financière, qui a pour nom provisoire la Banca del Sur (la Banque du Sud), serait à la fois une banque d'investissement et de développement qui financerait l'infrastructure régionale sociale. A l'opposé du FMI, elle ne soumettrait les emprunteurs à aucune exigence politique.

Oliver Carmine

Pour plus d'informations consultez le site du Réseau d'Informations et de Solidarités avec l'Amérique Latine : <http://risal.collectifs.net/>

Des satellites vénézuéliens bientôt sur orbite

Le Venezuela va investir 500 millions de dollars dans un programme de lancement de satellites.

30 scientifiques vénézuéliens devraient ainsi travailler, avec des scientifiques chinois, à un premier lancement depuis le Venezuela, prévu avant août 2008. Ce lancement concernerait un satellite de communications capable d'émettre des émissions sur tout le continent sud-américain. ■

Association loi 1901 « **Le Piaf** »
3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France
E-mail : contact@le-piaf.org
www.le-piaf.org

« Le Piaf est un journal grand public à contenu gratuit à partager avec vos voisins. Il est réalisé avec les acteurs du mouvement social, altermondialiste, écologiste, féministe ... (complétez vous-mêmes). »

Comité de rédaction : Aldo Bernard, Bo.F., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Lola Michel, M. Solal, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Foulhioux, Richard B., Robert Moiseau.

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes : Citer les auteurs + Ne pas utiliser à des fins commerciales + Utiliser cette même licence

Chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation
Voir <http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



Lois anti-terroristes aux USA : Patriot Act Forever

En mars dernier, le congrès américain a voté la pérennisation du « Patriot Act ». Cette loi, adoptée juste après les attentats de septembre 2001, légalise l'espionnage domestique. Elle comporte des éléments controversés qui étaient censés disparaître le 31 décembre 2005. Après des mois de débat, le congrès a choisi en mars de rendre permanentes 14 des 16 mesures controversées.

Ces mesures légalisent la saisie d'informations et de documents personnels informatisés (légaux, médicaux, financiers, relevés de téléphone, d'accès à Internet, d'emprunt dans les bibliothèques...); l'autorisation de fouiller maisons et bureaux sans que leurs propriétaires le sachent ou soient présents; la possibilité de mettre en oeuvre ces mesures sans justification ni soupçon d'activités suspectes, et sans ordre d'un juge; l'interdiction de se plaindre de ces intrusions devant la justice.

Le vote, qui a rallié à la fois Démocrates et Républicains, survient juste après la révélation de l'existence d'un puissant système d'espionnage domestique illégal. Celui-ci, dans l'intérêt la NSA (National Security Agency), allait au-delà de ce qui était autorisé par le Patriot Act. Suite à ce scandale, une majorité d'Américains s'est prononcée contre un tel système, et un sondage a montré que 49 % étaient favorables à la mise en accusation du président Bush, en raison de son rôle dans ces dérives. En revanche, parmi les élus, seul un sénateur démocrate (le même qui avait voté contre le Patriot Act), Russ Feingold, a entrepris des démarches pour censurer le président et son équipe. Sa proposition de censure a seulement été soutenue par deux démocrates.

Oliver Carmine

Parcs nationaux américains : à vendre

Un puissant think-tank conservateur américain, le *Cato Institute*, qui a fait plusieurs propositions reprises par les républicains (privatisation des pensions, remise en question du réchauffement de la terre), a lancé une campagne pour convaincre le public américain de l'intérêt qu'il y aurait à **privatiser les parcs nationaux**.

George W. Bush avait déjà choqué de nombreux Américains en autorisant la vente de 200 000 ares de terrain public, afin de soi-disant financer les écoles rurales.

Manipuler l'opinion, telle semble bien la raison d'être du *Cato Institute* : il a publié un article dans plusieurs journaux sous ce titre sans ironie : « *Entrer dans un monde merveilleux : vendre à Disney le Grand Canyon* ».

Leur raisonnement est libéral pur jus : comme le marché exprime la volonté populaire via les entreprises, alors la propriété publique d'un terrain est une entrave au marché, donc à la Démocratie.



Une fois le Grand Canyon mis en vente, on saura si l'Amérique veut vraiment qu'il soit laissé à l'état sauvage, ou qu'il soit utilisé à des fins commerciales... à la création d'un parc à thèmes et des animations « son et lumière », par exemple.

« Dans tous les cas, le public obtient ce qu'il veut, et n'est-ce pas là ce qui compte le plus ? » conclut avec démagogie l'article du *Cato Institute*.

O.C.



Les télécommunications : bien « entendu » publiques ?

Les télécommunications sont simplement notre moyen de communiquer dans ce monde où parler à sa famille et à ses amis demande d'utiliser un peu de technologie. Comment ce service bien "entendu" public, car il s'agit d'une liberté majeure, est-il devenu une marchandise bien mal partagée ?

Télécommuniquer ?

L'histoire des télécommunications semble suivre la même logique depuis le télégraphe jusqu'à l'internet haut-débit : quand une nouvelle technologie semble s'imposer, les gouvernements en ont peur. Prenons le téléphone, par exemple, qui a remplacé en partie le courrier (apparu aux États-Unis : en 1907, 70 % des fermes de l'Iowa ont le téléphone). Mais le pouvoir politique français hésite : manque de connaissance technique, ampleur des investissements, peur de voir les masses communiquer rapidement certaines informations. L'URSS, elle, n'éditait même pas d'annuaire !

Facturation et optimisation des coûts

Pour permettre la fin du monopole de France Télécom en 2003, les gouvernements successifs ont réfléchi à la manière dont plusieurs opérateurs pourraient utiliser les réseaux. Ainsi France Télécom doit respecter des lois de marché très strictes l'obligeant à louer ses câbles à ses concurrents.

La mise en concurrence, même faussée (France Télécom n'a pas le droit de proposer des prix inférieurs), a ainsi fait baisser les factures des usagers en permettant à ceux-ci de basculer vers les nouveaux opérateurs (Télé2, 9Telecom,...). Il existe cependant une autre raison : les deux dernières décennies ont connu une révolution technologique grâce à la

Il faudra attendre les années 70 pour voir le téléphone accessible à tous. Pourtant, les technologies existaient depuis longtemps, permettant de baisser les coûts ou d'augmenter les possibilités individuelles. Avec l'ère numérique, les États auraient pu faire le choix de passer au téléphone forfaitaire en donnant le téléphone à tous : un peu comme le timbre symbolise une taxe pour

envoyer une lettre quelle que soit la distance à parcourir.

Plutôt que décider politiquement si une nouvelle technologie vaut la peine d'être utilisée et évaluer à quel coût elle sera accessible à tous, on préfère plus simplement laisser s'appliquer la loi du marché. Certains veulent y voir une forme de liberté. Pourtant dans ce cas de

haute technologie, le marché crée chaque jour des inégalités, approfondissant cette nouvelle fracture sociale, que l'on dit numérique. ■

Un service public à la française, QUOI ?

Le mot « *service public* » désigne en France une réalité bien plus large que les « *services d'intérêt général* » que mentionnent les textes européens. Dans la tradition comme dans le droit administratif, un service public doit assurer l'égalité d'accès à tous les citoyens, sur tout le territoire et au même coût.

Imaginez si les habitants d'un village isolé devaient payer eux-mêmes les kilomètres de fils les reliant au réseau téléphonique ! Un service public doit aussi assurer une mission d'intérêt général qui permet la cohésion territoriale, économique et sociale. Une entreprise privée, à laquelle est délégué un service d'intérêt général, peut parfois remplir le même rôle. Mais, détachée de l'intérêt public, elle place son intérêt propre loin devant celui-ci... ■

Pour en savoir plus :

► *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, ouvrage collectif avec le BPEM (Biens Publics à l'Echelle Mondiale) et le CSD PTT (Coopération solidarité Développement aux PTT), ed. Charles Léopold Mayer.

fibres optiques et à la numérisation, qui permettent de ne plus prendre en compte la durée des communications dans la facturation. Avec quelques années de plus et une réelle volonté politique, un monopole pourrait rendre gratuit le téléphone ! Au lieu de ça, ce sont les télécommunications qui ne sont

plus vraiment un service public : les usagers des campagnes, par exemple, ne reçoivent plus ni les mêmes services, ni les mêmes factures, que ceux des villes.

La loi magique de la concurrence trouve ici sa limite : lorsque l'ami qu'on appelle n'a pas le même opérateur que soi, quel que soit cet opérateur, la facture est plus salée. Et peut-on sérieusement voir dans la disparition du numéro unique pour les renseignements un « progrès » pour les usagers ? **Pierre F.**



L'État de la recherche médicale aux USA

Entretien avec un médecin et enseignant-chercheur, que nous appellerons par discrétion Nicholas, travaillant à l'Hôpital Johns Hopkins de Baltimore (USA), l'une des premières institutions de recherche médicale du monde.



En France aussi, depuis la loi sur la recherche (voir *Le PIAF* n°2), la recherche est financée par des projets à court terme, sous l'égide de l'Agence Nationale de la Recherche

Le PIAF : Quel poste avez-vous à l'Hôpital Johns Hopkins ?

Nicholas : Je suis médecin-chirurgien à plein temps avec des responsabilités de recherche et d'enseignement. Ma mission d'enseignant-chercheur est financée par mon activité de médecin à l'hôpital.

Le PIAF : Quel est votre emploi du temps ?

Nicholas : Je vois des patients 4 jours sur 5, le 5^e jour étant consacré aux responsabilités administratives, sans cesse croissantes. Il ne me reste que les weekends et les fins de soirées pour la recherche. C'est la règle dans la recherche médicale américaine. En ce qui concerne l'enseignement, j'ai à peine le temps de parler avec mes étudiants : ils assistent à mes soins, c'est tout.

Le PIAF : Est-ce que cela a toujours été le cas pour la recherche médicale ?

Nicholas : Avant, l'emploi du temps normal était moitié patients - moitié recherche. Les hôpitaux de recherche (qui sont souvent privés, comme Johns Hopkins)

avaient assez de revenus issus des soins pour financer la recherche médicale. Dans les années 80, les compagnies d'assurance maladie, pourtant en concurrence, ont toutes baissé progressivement le remboursement de chaque acte, avec l'accord tacite du gouvernement. Par exemple, le remboursement d'une opération de la cataracte est passé de 2500 \$ à la fin des années 80 à 550 \$ aujourd'hui. Du coup, les

hôpitaux demandent aux médecins de voir toujours plus de patients et d'augmenter leur productivité.

Le PIAF : Y a-t-il d'autres sources de financement pour la recherche médicale ?

Nicholas : L'Institut National de la Santé [NIH] fournit des bourses pour des projets et a récemment augmenté son budget un peu à cause de ce manque institutionnel. Mais c'est loin de compenser ces changements. D'autre part, ils sont très conservateurs dans leurs choix et ne financent pas les projets risqués ou à long-terme. On voit par exemple beaucoup d'études de statistiques médicales... ou comment mieux définir un problème, au lieu de le résoudre. Ils évaluent la réussite des projets par le nombre de publications qui en sortent, ce qui encourage la superficialité. Il y a aussi les financements privés, mais là vous travaillez pour une entreprise, pharmaceutique par exemple, qui veut une petite étude vérifiant que son produit est le meilleur... et si votre réponse n'est pas la bonne, ils ne vous permettent pas de publier les résultats. Tout cela nuit à la qualité de la recherche.

Le PIAF : L'institution même et ses administrateurs sont-ils inquiets de cette diminution de la qualité de la recherche ?

Nicholas : L'hôpital est de plus en plus une entreprise à but lucratif qui soigne davantage son bilan comptable que ses patients. Pour les administrateurs la qualité de recherche effectuée par les médecins se mesure au nombre de leurs publications. Mais les médecins-chercheurs doivent prendre sur leur temps personnel pour écrire et s'ils ne le font pas, ils sont facilement remplaçables. La recherche est aussi pour les hôpitaux une source de revenus, puisque 33 % de chaque bourse versée par le NIH reviennent à l'institution du bénéficiaire. Ces 33 % correspondent pour des chercheurs précarisés, vivant de ces seules bourses (sans contrat de travail avec l'institution), au prix de la location de leur labo auprès de l'hôpital ou de l'université, ce qui les oblige à rechercher constamment de nouveaux financements.

Le PIAF : Est-ce que vous voyez une amélioration possible de cette situation ?

Nicholas : Je n'attends rien d'un système de santé fondé sur la concurrence. Concurrence entre hôpitaux, entre compagnies d'assurance... On dit que les assurances et hôpitaux privés et décentralisés sont plus efficaces et productifs car non soumis à la bureaucratie d'Etat, mais ils ont énormément de coûts administratifs et publicitaires. La recherche fondamentale ne peut pas survivre dans un tel environnement. Elle doit être financée indépendamment des intérêts lucratifs.

Oliver Carmine



Bolkestein



encore
enterré

vivant !



Après le vote du Parlement Européen sur la version amendée de la directive Bolkestein sur les services, le 16 février, les médias dominants ont salué cette version « socialement métamorphosée » (Libération, 17/02/06). La transformation est-elle si profonde ?

Le principal reproche adressé par le mouvement social à la directive était son fondement : le « *principe du pays d'origine* » (PPO), qui a apparemment disparu dans la nouvelle mouture. Selon le PPO, une entreprise européenne offrant un service dans un État de l'Union aurait été soumise uniquement aux règles et au contrôle de son pays d'origine, ce qui menaçait le respect des normes de qualité et d'environnement, ainsi que la protection des consommateurs.

Reprenant fidèlement le communiqué du Parlement, les médias ont annoncé la disparition du PPO. En réalité, le PPO est remplacé par le principe de « *libre prestation de services* » : « *Les prestataires de services sont uniquement soumis aux dispositions de l'État membre d'établissement relatives à l'accès à l'activité d'un service et à son exercice* ». Voilà qui ressemble fort au PPO, en moins clair !

Il semble toutefois que cette « *libre prestation* » puisse être restreinte par les États, qui peuvent contrôler une prestation faite sur leur sol. En particulier, un État peut imposer à une entreprise certaines exigences liées à la protection de l'ordre public, de la santé, des consommateurs et de l'environnement. Mais ces exigences doivent être « *justifiées par une raison impérieuse d'intérêt général* » et « *proportionnelles* », c'est-à-dire n'allant pas « *au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif* » (de santé publique etc.). Un flou juridique qui sera tranché au cas par cas par la Cour de Justice Européenne, généralement favorable aux entreprises.

Petite victoire obtenue par les mobilisations syndicales au niveau européen : le droit du travail est clairement exclu de la nouvelle directive. En effet, si l'ancienne version reconnaissait qu'un travailleur détaché bénéficie du droit du travail du pays d'accueil, la directive empêchait tout contrôle, en dispensant l'entreprise d'enregistrer les travailleurs concernés et de tenir ses documents sociaux à la disposition des inspecteurs. Le contrôle est à nouveau possible, mais il existe un moyen de contourner le droit du travail, car le principe de « *libre prestation* » ouvre la porte à un nouveau dumping social : plutôt que d'envoyer leurs salariés dans d'autres pays, les entreprises préféreront envoyer de faux travailleurs indépendants, en pratique aussi dépendants que des salariés, mais sans en avoir les droits.

Comme au printemps 2005, la directive Bolkestein est encore enterrée avec trop de précipitation. Malgré un maquillage social et quelques avancées, les principes du texte restent les mêmes : le libre marché est la règle, et le contrôle de l'économie selon l'intérêt général l'exception. D'autre part, le processus est loin d'être terminé. En mai, la directive sera reformulée - à sa guise - par la Commission, puis repassera en deuxième lecture au Parlement Européen (après validation par le Conseil des Ministres).

Folubert Sansonnet



Chômage : l'illusion du modèle anglais

Quand un Premier ministre ou un candidat à la Présidence nous assurent que la destruction du code du travail va faire baisser le chômage, Il faudrait se demander si cela apportera plus de prospérité. Cette réflexion repose sur un « modèle anglo-saxon » qu'il faudrait imiter aveuglément, puisque les chômeurs ne représentent que 5 % de la population active au Royaume-Uni, contre 9 % en France.

Pourtant, il y a bien d'autres chiffres à prendre en compte. C'est ainsi que l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), l'INSEE (Institut Français de Statistiques) ou son équivalent anglais, le New Policy Institute, dressent un même constat pour l'année 2005 : il y a deux fois plus de pauvres en Angleterre qu'en France (taux de grande pauvreté de 13 % contre 6,6 %). Rappelons que ce taux indique la proportion d'individus gagnant moins de la moitié du revenu médian - la moitié des habitants gagne plus, l'autre moitié gagnant moins. Alarmant, surtout si l'on constate que la pauvreté a presque doublé en Angleterre depuis l'arrivée de Margaret Thatcher au pouvoir en 1979.

Autre chiffre donné par la société d'assurance Liverpool Victoria : un quart des Britanniques cumulent

deux emplois. Non par goût du travail, mais bien souvent pour régler leurs dettes !

Le taux de chômage anglais est lui-même très discutable, car le gouvernement britannique utilise toutes les ficelles pour le réduire. Par exemple, beaucoup de chômeurs ont obtenu soudainement le statut d'handicapés, disparaissant ainsi des statistiques du chômage (2,7 millions d'handicapés en Angleterre en 2005 contre seulement 570 000 en 1981 !).

Avant d'abandonner le code du travail, peut-être faudrait-il se rappeler que les travailleurs des deux siècles passés avaient lutté pour ces droits malgré la logique économique dominante.

G.K.W. V.d.P.

Pour en savoir plus :
» www.actuchomage.org

La Suède envisage de se passer entièrement de pétrole d'ici 15 ans, sans construire de centrales nucléaires

Le *Guardian* de Londres a rapporté que le gouvernement suédois avait créé un groupe d'universitaires, industriels, fermiers et fonctionnaires, afin de concevoir une stratégie concrète pour la conversion énergétique du pays. Le groupe devrait privilégier les biocarburants et les sources naturelles d'énergie. Ce pays de 9 millions d'habitants tire actuellement la plupart de son énergie du nucléaire et de l'hydroélectricité, et s'appuie sur les combustibles fossiles pour les transports. Le rapport doit être publié dans quelques mois. ■

La Constitution malgré tout

Le 19 janvier dernier, le Parlement européen a adopté la résolution Duff-Voggenhuber, relançant le débat sur le Traité Constitutionnel. Ladite résolution préconise le maintien du texte actuel, rejeté par les Français et les Néerlandais, et demande que la Constitution puisse entrer en vigueur en 2009. Les médias sont invités à donner au débat la publicité et l'intensité nécessaires. ■

Une Constituante pour une Europe plus démocratique ?

Depuis la victoire du non au référendum français sur le TCE, l'idée qu'une Constitution européenne digne de ce nom ne peut émaner que d'une Assemblée Constituante a fait son chemin. Différents collectifs ont ainsi lancé des appels pour l'élection de cette Assemblée. ■

Pour se faire une idée, on peut par exemple consulter les sites suivants :

» www.appel-constituante.org
» <http://europa-constitution.net>



Pourquoi manger toujours la même tomate ? *Le procès Baumaux-Kokopelli ou la biodiversité menacée*

Le 9 décembre 2005, l'Association Kokopelli a été assignée à comparaître auprès du Tribunal de Grande Instance de Nancy par la société Graines Baumaux. Le procès qui s'en suivra ne doit pas passer inaperçu car l'enjeu est de taille : **se battre pour que la biodiversité des semences végétales ne reste pas dans les mains des entreprises agro-industrielles.**

Kokopelli collecte, multiplie et distribue des semences biologiques d'anciennes variétés potagères et florales. Baumaux commercialise des graines de semences issues de l'agro-industrie. Baumaux accuse Kokopelli de ne pas respecter les règles du jeu en commercialisant des variétés non inscrites au « catalogue officiel ». C'est vrai, et c'est justement le cœur d'un débat plus que centenaire, qui oppose des producteurs voulant être libres de choisir et de reproduire des variétés adaptées à leur terroir, à des semenciers désireux de préserver leurs parts de marché. **Aujourd'hui, 5 compagnies semencières contrôlent 75 % de la semence potagère au niveau mondial.**

En France, le catalogue officiel, créé en 1922, n'enregistre que des variétés D.N.S : « *Distinctes (aux propriétés génétiques différentes) – Stables (donnant une semence identique à chaque nouvelle génération¹) – Homogènes (des graines identiques donnent la même plante)* ». Son accès est payant et implique de nomb-

reux autres contrôles. Les semenciers prétendent alors garantir la qualité du produit et l'État prévient les contrefaçons. **Mais depuis quand la sexualité des plantes produit-elle des contrefaçons ?**

Certaines variétés anciennes, qui ont des caractéristiques adaptées à certains sols et climats (tomate noire, cornichon blanc, aubergine orange de Turquie) ne peuvent pas être D.N.S. Elles méritent cependant d'être multipliées, utilisées, et commercialisées, car elles ont des goûts particuliers. Les semenciers préfèrent les garder dans des musées et font confiance à la génétique. Kokopelli se bat pour l'autonomie, et la libre détermination du producteur. Aux USA et au Canada, par exemple, un tel catalogue n'existe pas, et la commercialisation des graines est libre.

La société Baumaux n'est pas en concurrence commerciale avec Kokopelli, et tout laisse à penser que, par ce procès, elle tente d'éliminer cet « autonomiste de la graine » qui menace de révéler la supercherie sur laquelle repose son pouvoir.

Lola Michel et Raoul de Kokopelli

1 - Ceci dépend néanmoins du type de croisement effectué

Pour soutenir Kokopelli : www.kokopelli.asso.fr - kokopelli.semences@wanadoo.fr - 131 impasse des Palmiers 30100 Alès
Informez-vous sur le catalogue : www.gnis.fr/pages/frame2_0.htm

L'UE flexibilise aussi l'agriculture biologique

Certains agriculteurs français s'étaient battus pour l'obtention d'un label « Agriculture Biologique » contraignant, mais garantissant des pratiques agronomiques durables, respectueuses de la nature et de l'environnement, maîtrisables. Certains rêvent aujourd'hui, tout en maintenant l'étiquette, d'en finir avec les contraintes.

Dans un règlement qu'elle souhaite valider en juin 2006, la Commission Européenne veut autoriser l'utilisation d'OGM et de produits chimiques dans « la production biologique ». Pendant que les entreprises agroalimentaires comme Monsanto se réjouissent, la

majorité des agriculteurs biologiques en Europe sont en colère.

D'après Peter Melchett, responsable politique de la prestigieuse Association de protection des Sols au Royaume-Uni, « *cette proposition de règlement se cale sur le système agro-industriel où la production est régie par la compétitivité et le marché libre* ».

Les « *nouveaux objectifs de la production biologique* » ont comme critère principal la « *viabilité économique* ». Les intérêts de la santé humaine n'ont pas été pris en compte. Quant au rôle positif que l'agriculture biologique doit jouer dans la reconstitution écologique du sol, la Commission le limite à « *une réduction au minimum des effets négatifs sur l'environnement* ».

Les volontés de mettre en place une réglementation nationale plus stricte seraient rendues plus difficiles avec ce

label Bio, au nom du respect des règles de la concurrence.

L'exemple du logo français Agriculture Biologique (AB), avec sa réglementation exigeante, est éloquent. Si le projet actuel est voté, un logo communautaire moins exigeant le remplacerait. La Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques a lancé une pétition contre ce texte qu'elle considère « *flou et inachevé* ». Elle accuse la Commission de vouloir « *s'approprier dangereusement les règles de l'agriculture biologique, au détriment [...] des producteurs et des consommateurs, qui ont créé et amené la Bio à la place qu'elle occupe aujourd'hui* ».

A. Bernard

Pour en savoir plus :
► www.fnab.org
► www.soilassociation.org



Le Bonheur National Brut : mesure du progrès véritable ?

La pensée dominante économiste ne jure que par la croissance (monétaire) et son sacro-saint baromètre, le PIB¹.

Or cet indice est aveugle et sourd à la notion de qualité de l'activité économique mesurée : alors que, par exemple, une catastrophe écologique ou naturelle entraînant de la réfection ou de la reconstruction gonfle le PIB, les activités non monétaires visant l'aide aux personnes, la santé, l'éducation populaire, la vie associative, la préservation de l'environnement, etc... ne sont pas prises en compte par cet indice.

En fait, la question est de savoir quelle primauté et quelles valeurs devrait retenir une société pour mesurer le progrès ? Autant l'activité économique classique est sujette à caution dans sa version monétaire et matérialiste, autant la notion de bonheur transcende les frontières nationales et culturelles. Quand les besoins fondamentaux liés à la santé, à la nutrition, à l'habitat, au travail, aux libertés individuelles et à l'éducation sont atteints, il est bon de s'interroger sur la nature du développement ultérieur d'un pays.

Conscient qu'il n'y a pas de corrélation absolue entre richesse et bonheur, un petit pays de culture bouddhiste, le Bhoutan, a déclaré prioritaire, dès 1972, le « Bonheur National Brut (BNB) », pour éviter que la

notion de richesse ne prévale sur celle de la qualité de la vie. Le BNB bhoutanais repose sur le développement socio-économique équitable, la préservation et la promotion des valeurs culturelles, la défense de la nature et la bonne gouvernance. Alors que le revenu d'une famille reste au Bhoutan l'un des plus bas au monde, l'espérance de vie a augmenté entre 1984 et 1998 de 19 ans, atteignant aujourd'hui 66 ans. L'objectif de conserver 60 % du territoire boisé a été retenu et une stricte maîtrise du tourisme, privilégiée. Avec l'aide du Canada et l'organisme de recherche GPI Atlantic, le Bouthan souhaite se doter d'un indicateur de progrès véritable, alternatif au PIB, comprenant 22 variables sociales, économiques et écologiques. Cette démarche pourrait servir d'exemple aux pays dits « développés », où les données existent, mais la volonté politique est absente. Le Canada, partenaire du projet bouthanais, réfléchit concrètement à la définition de son propre Indice du Bien-être.

François Jabin, groupe décroissance, Attac Isère

1 - PIB : Produit Intérieur Brut, richesse produite en France

Pour en savoir plus :

- » <http://fsl33.apinc.org/bb/viewtopic.php?p=1342&>
- » http://www.idrc.ca/fr/ev-61364-201-1-DO_TOPIC.html

(Des chiffres !)

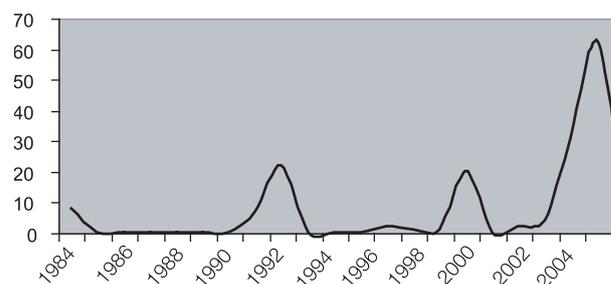
La prolifération des ordonnances, ou comment légiférer dans l'urgence

L'un des principes fondateurs de la V^e République est la séparation du pouvoir législatif du Parlement et du pouvoir exécutif du gouvernement. L'article 38 de la Constitution prévoit néanmoins une habilitation législative temporaire donnée au gouvernement pour la mise en œuvre de son programme.

En 2003, le Parlement a adopté une loi de simplification du droit contenant 32 articles, habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances dans les domaines les plus divers. Une nouvelle loi d'habilitation a été votée en 2004 (60 articles), pour des domaines tels que les relations des usagers avec les administrations, le droit des sociétés, la santé et la protection sociale, la filiation, le droit de l'urbanisme et de la construction, le droit de la concurrence, l'agriculture ou encore le droit de l'environnement.

L'enjeu est simple : gagner du temps et faire passer dans l'urgence des mesures qui auraient peut-être nécessité des débats prolongés au Parlement (et ce en dépit d'une opposition déjà bien affaiblie). ■

Nombre d'ordonnances ratifiées



Sources : Note de synthèse du service des études juridiques (2005-2006) - 10 février 2006 - Sénat

Article 38 de la Constitution

« Le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. »

Quelques exemples :

- » Ordonnance du 2 août 2005 de mise en place du fameux Contrat Nouvel Embauche.
- » Ordonnance du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux, qui stipule entre autre que « l'expropriation des immeubles interdits à l'habitation est facilitée » et favorise « le renforcement des sanctions contre les propriétaires ne respectant pas les normes de salubrité ».



Il est des chiffres qui ne trompent pas

Les multinationales « françaises » cotées au CAC 40 ayant publié leurs résultats au 15 mars 2006 ont dégagé des bénéfices nets de 84 milliards d'euros, en hausse de près de 30 % par rapport à 2004, tout comme les dividendes de leurs actionnaires.

Les milliardaires n'ont, par ailleurs, jamais été aussi nombreux : 102 nouveaux pour cette année de par le monde, ce qui porte leur nombre à 793 pour un butin s'élevant à 2.600 milliards de dollars, soit un peu plus que le produit intérieur brut de l'Allemagne, 7^e économie mondiale. C'est ce qu'on appelle la mondialisation heureuse.

D'un autre côté, le nombre d'allocataires du RMI (revenu minimum d'insertion) en France métropoli-

taine a augmenté de 4,7 % en 2005, pour représenter 1 112 400 millions de personnes, selon les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Et l'Observatoire national de la pauvreté, qui vient de rendre public son quatrième rapport, constate une augmentation de la pauvreté depuis 2002. Le taux de pauvreté, qui était en 2002 de 5,9 %, est monté à 6,3 % en 2003 (7 015 000 de « pauvres » - dont beaucoup de gens qui travaillent ! - disposant de moins de 60 % du revenu médian, soit 774 € par mois, selon le seuil retenu par l'Union européenne).

Pourtant, c'est aux plus fragiles, aux salariés jeunes et vieux, qu'on demande, ici encore, des efforts pour accepter plus de précarité et de flexibilité. Et c'est dans des pays où le droit du travail est inexistant ou non respecté que les firmes transnationales délocalisent à qui mieux-mieux...

Bo.F.



(À travers les médias)

Radios associatives en danger

Aligre FM, radio libre associative émettant sur la région parisienne, traverse actuellement une crise financière telle, qu'elle a bien failli être privée d'antenne fin février, faute de pouvoir s'acquitter de sa dette auprès de TDF (Télédiffusion De France). Cette crise, qui frappe nombre de radios libres, était toutefois prévisible. Indépendamment des subventions et partenariats aléatoires qui rendent précaire l'équilibre financier de ces structures, l'augmentation drastique du tarif des prestations de TDF a largement contribué à leur déficit.

La faute en revient à NRJ. En effet, le 1^{er} décembre 2003, le Conseil de la Concurrence, saisi par Towercast, filiale du groupe NRJ, a mis un terme au monopole de TDF

sur la base d'une directive européenne relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et des services de communications électroniques.

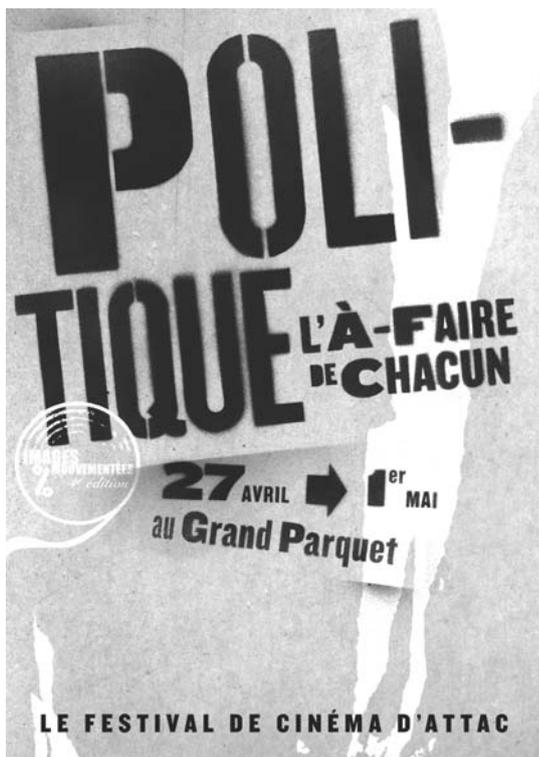
Ce faisant, TDF perdait non seulement son monopole, mais également son statut de service public. En effet, depuis le retrait de France Télécom en 2004, le capital de TDF est détenu majoritairement par des fonds privés. Les tarifs de TDF, désormais alignés sur ceux du concurrent Towercast, ont considérablement augmenté, devenant de plus en plus difficiles à assumer pour les radios non commerciales. Que les radios commerciales se passent de TDF au profit de Towercast ne surprendra personne, mais on peut s'inquiéter lorsque l'on apprend que Radio France et France Télévisions

font elles aussi appel à Towercast, notamment pour la TNT¹.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel doit procéder cette année à une réattribution des fréquences de la bande FM. Les réseaux commerciaux entendent bien en profiter pour asseoir leur suprématie, puisqu'ils espèrent bénéficier d'une fréquence unique sur toute la France, et ce au détriment des détenteurs historiques de ces fréquences. On a beau fêter le vingt-cinquième anniversaire des radios libres, jamais leur existence n'a été aussi menacée.

Armando Padovani

1 - www.towercast.fr/towercast.php?p=towercast&id=31



Un festival de cinéma pour retrouver le goût du Politique !

Du 27 avril au 1er mai 2006, la 4^e édition parisienne du festival « Images Mouvementées » d'Attac.

Ce festival propose depuis 2003 une réflexion collective sur les questions de société de ce début de XXI^e siècle. Le thème de cette année : « **Politique, l'À-FAIRE de chacun** ».

Dans la programmation d'une trentaine de films, on trouve des « classiques » tels que *Mourir à trente ans* de Romain Goupil, ou *The Yes men*, en passe de le devenir, et aussi des films plus rares, tels *Week-end à Sochaux* de Bruno Muel, *2084*, et *A bientôt j'espère* de Chris Marker. Le 1^{er} mai, discussions et chansons communardes accompagneront le film-fleuve de Peter Watkins, *La Commune (Paris 1871)*.

Une dizaine de débats, dont quatre adaptés aux scolai-

res, traiteront entre autres, du rôle des médias, des nouvelles formes d'engagement ou du sens politique du cinéma.

Parmi les intervenants : Miguel Benasayag, Isabelle Sommier ou encore Fabien Maguin du groupe des Motivé-e-s de Toulouse. Enfin, une *Nuit Mouvementée* (du 29 au 30 avril) présentera divers films consacrés aux résistances altermondialistes. Parmi eux, un inclassable et passionnant documentaire canadien, *La 4^e guerre mondiale*.

PB

📍 Où ?

Au Grand Parquet
20^{bis}, rue du Département - Paris 18^e
Métro : La chapelle ou Marx Dormoy

📄 Infos sur :

www.local.attac.org/images-mouvementees/

Des festivals dans toute la France : avis aux amateurs !

Depuis sa première édition en 2003, le festival « Images Mouvementées » met à la disposition de tous le dossier complet de chaque édition. Il a ainsi essaimé à **Strasbourg, Aix en Provence** et dans **l'Isère** où le comité Attac a organisé du 17 au 26 mars 2006 une troisième édition dans 32 lieux de la région de Grenoble. ■

Une autre information est possible, et elle existe déjà

L'association *Le P'tit Gavroche* a décidé d'agir concrètement contre les médias dominants, vitrines de leurs industriels de propriétaires, qui donnent le « la » de la pensée unique. Elle a ainsi recensé minutieusement les publications alternatives publiées en France, et en a dénombré plus de 600, lesquelles touchent plus d'un million de personnes !

Prévu en librairie pour juin 2006 sous format poche, avec plus de 300 pages, le « **Guide des médias alternatifs 2006** » comprendra :

Appel à Souscription :

Des chèques de 8 euros (ou plus pour soutien !) peuvent être adressés à l'ordre de :

Le P'tit Gavroche - 27 avenue de Flandre 75019 Paris - France

Informations sur :
www.guidaltern.org

- un Annuaire thématique des médias alternatifs, revues, radios libres, télévisions associatives, newsletters et sites internet,
- des entretiens avec des journalistes, sociologues, médiactivistes,
- un carnet d'adresses des lieux-ressources et contacts utiles,
- des conseils pour créer un média alternatif.

Bo. F.



Quand France Info répond à des auditeurs vigilants

Le 8 février 2006, un professeur de sciences économiques et sociales informait Michel Polacco, directeur de France Info, du contenu du courriel qu'il avait envoyé au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Au nom du principe de défense de la pluralité de l'expression des courants de pensée, défendu par le CSA, cet auditeur s'interrogeait sur les pratiques de France Info. Il notait que la majorité des chroniques et des journaux reflétait les courants de pensée libéraux de la science économique. Michel Polacco lui a répondu : « *Je crains que votre surdité n'influence douloureusement votre obscurité intellectuelle... Merci de retourner dans vos livres d'école et*

d'abandonner la radio, en tout cas la nôtre. Pour les dénonciations vous avez de célèbres prédécesseurs vichyssois... Vieille tradition familiale sans doute. Michel Polacco. Directeur de France Info ». Sur France Info, l'auditeur n'est pas vraiment Roi, mais il est Maréchal !

Lola Michel

Poème printanier

- | | |
|---|------------------------------------|
| Citron Pressé Essoré | Contrat Pour l'Exclusion |
| Condamnation à l'Évacuation Prématuro | Comment Pérenniser l'Exclusion |
| Chapeau Pour les Emmerdes | Catalogue de la Précarité Encadrée |
| Contrat Poubelle Embauche | Cirage de Pompe Employeurs |
| Malbarré : CPE/CNE : provoque des maladies graves | Contrat Première Embûche |
| Clairément Pour Exploiter | Cocktail Pavé Émeute |
| Cherche Pigeons à Embaucher | Carrément Pour l'Exploitation |
| Cadeau Pour les Elites | Comment Nous Entuber |
| | Ca Pue l'Embrouille |
| | C'est Pas Envisageable |



(Agenda)

SPECTACLE

📍 *SPARTACUS- je reviendrai et je serai des millions...* jusqu'au 16 avril 2006, C^o Jolie Môme - La Belle Étoile - 14 rue Saint-Just - La plaine Saint-Denis (93). Du jeudi au samedi à 20h30, les dimanche à 16h30 - (16€)

EXPOSITION

📍 « Aux arts citoyens » du 8 au 23 avril - Espace des blancs manteaux - 48 rue vieille du Temple - Paris 4^e - www.artdanslaville.com

RDV

📍 *Après le FSM polycentrique, et avant le FSE, d'Athènes : où en est le processus des forums sociaux ?* mercredi 5 avril, à l'initiative d'Attac et d'Espaces Marx - de 18h30 à 22h30 6 Avenue Mathurin Moreau, Espace Niemyer, Paris 19^e

📍 *Journée internationale d'opposition collective aux OGM*

8 avril 2006, avec 120 points de RDV ! <http://altercampagne.free.fr/pages/8Avril2006.htm>

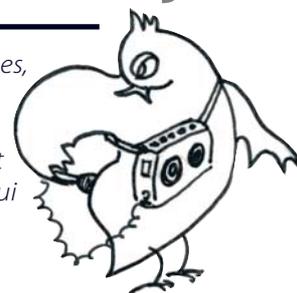
📍 *Manifestation internationale à l'occasion du 20^e anniversaire de l'explosion du réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl (26 avril 1986)* les 15 et 16 avril - Cherbourg (50) www.sortirdunucleaire.org

📍 *Forum Social Européen du 4 au 7 mai, Athènes (Grèce)* www.fse-esf.org

Pour les Parisiens, l'agenda mensuel des résistances et des alternatives est sur <http://letohubohu.free.fr/>

(Sondomanie)

Les sondages, comme les promesses, n'engagent que ceux qui y croient...



Êtes-vous pour le retrait du CPE ?

- [1] Oui
- [2] Oui-oui

(une seule réponse possible)

Envoyer votre réponse au PIAF, département de l'opinion.

LE PIAF - avril 2006



Le PIAF est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, le lire et le partager. Vous pouvez l'imprimer, nous nous proposons aussi de vous en envoyer en grand nombre si vous voulez devenir « Piafeur » (diffuseur). Mais cela nécessite de connaître à l'avance vos besoins et votre implication.

Si vous désirez commander des exemplaires à prix coûtant :

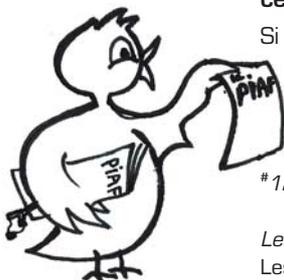
- 30 ex = 5,60 €
- 99 ex = 12 €
- Abonnement annuel individuel* = 12 €

* 12 € au lieu de 5 afin qu'il reste viable. Merci de votre compréhension !

Les dons de soutien sont les bienvenus !

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : Le PIAF

▶ Le PIAF - 3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France.



NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

.....

EMAIL.....

.....